

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 39 (1954)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Régio des annonces : ANNONCES SUISSE S. A.
Genève, Lausanne, Zurich, St-Gall et succursales Prix du mm. 15 ct.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs
Abonnements facultatifs : 2 fr. 50
Abonnements privés : 4 francs

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

La pléthore d'argent ET SES CONSÉQUENCES SUR LE PROBLÈME DU TAUX DE L'INTÉRÊT

La Suisse est le seul pays du monde où le rendement des valeurs d'Etat ait subi une baisse de 1946 à 1953. Ce recul a été de 15 % (soit de 3,10 à 2,63 %). Le mouvement dégradant a même continué pour atteindre le niveau le plus bas de 2,25 % au début de 1954. En l'espace de 30 ans, il est survenu une baisse de 50 % sur le rendement qui était de 5 % en 1925.

Or, une telle baisse fait des victimes. Ces victimes sont en tout premier lieu les épargnants, ceux qui ont cherché à vivre de leurs économies. On peut même dire qu'aujourd'hui la situation qui s'est créée sur le marché des capitaux touche tous les milieux de la population. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ce problème du taux de l'intérêt préoccupe les milieux bancaires. Il est complexe, subordonné à de nombreux facteurs, à diverses influences qui quelquefois s'opposent. C'est pour le soumettre à nos lecteurs, pour informer les administrateurs de nos Caisses qui ne l'examinent pas toujours sous tous les angles, que nous leur présentons l'essentiel de la thèse de M. H. Küng, directeur de la Banque centrale coopérative dans son dernier rapport annuel. Cette étude n'a rien perdu de son actualité (Rédaction).

« Si, même sur le plan de l'économie nationale, on ne devait considérer la baisse des taux d'intérêt que du point de vue du débiteur, on aurait toutes raisons d'être satisfait de l'évolution actuelle. Mais ce qui est avantageux pour l'un est nuisible pour l'autre. Et au point de vue de l'économie nationale, on constate de plus en plus que les facilités qui résultent de la baisse de l'intérêt pour le débiteur individuel sont dépassées et largement par des désavantages pour la communauté. Si la baisse de l'intérêt devait se poursuivre, l'ensemble

de l'assurance sociale suisse devrait inévitablement, tôt ou tard, diminuer ses prestations ou hausser ses primes de façon massive, ou soumettre l'ensemble des bases techniques et financières à un nouvel examen et à une réorganisation fondamentale. Toutes ces variantes ont des effets également indésirables et, du fait de l'énorme développement pris par nos assurances sociales, elles affectent d'une manière ou d'une autre l'ensemble de la population.

Il en va de même pour les épargnants et pour les détenteurs de fortunes petites et moyennes qui, l'A.V.S. exceptée, ne sont affiliés à aucune assurance collective et qui ont pourvu eux-mêmes à leur prévoyance pour la vieillesse et la maladie, à grand-peine et à force d'économies tirées de revenus souvent très modestes. Pour un grand nombre d'entre eux, cette baisse du taux de l'intérêt implique la même diminution de la capacité d'achat et la même réduction du niveau de vie que la baisse des salaires pour ceux qui travaillent.

Devant l'abondance actuelle de l'argent, les banques sont pour ainsi dire impuissantes. Cette abondance se reflète dans leurs bilans ; elle pousse à la lutte pour les investissements et, en vertu de sa propre loi, elle tend à une nouvelle baisse du taux de l'intérêt. Certes, les instituts de crédit et les grandes compagnies d'assurances cherchent à maintenir par un « gentlemen's agreement » le taux hypothécaire déjà très bas de 3 1/2 %, le plus bas du monde entier. Ce qui est déterminant pour eux, ici, ce ne sont nullement des raisons de rentabilité mais bien, en premier lieu, et abstraction faite de leurs efforts pour réaliser une politique stable de l'intérêt, le souci de maintenir un revenu convenable de la fortune suisse en fait d'épargne et d'assurances. C'est là un

but tout à fait honorable et souhaitable et dont, en dernière analyse, les avantages profitent à tous les détenteurs de l'épargne suisse ; les banques elles-mêmes ne vivent pas d'intérêts élevés ; ce qui seul compte pour elles, c'est la marge, qui peut être suffisante même avec des taux bas.

Si le taux hypothécaire de 3 1/2 % ne pouvait plus être maintenu, il faudrait inévitablement modifier en conséquence les taux bonifiés aux déposants, avec tous les désavantages que cela impliquerait pour eux. Malheureusement, ce « gentlemen's agreement », si bien intentionné et si utile à l'économie, est sans cesse miné et mis en danger par des sous-offres venant de l'extérieur (particuliers, assurances de pensionnement, etc.), de sorte qu'il est douteux que le taux hypothécaire de 3 1/2 % puisse être maintenu encore longtemps.

Que se passera-t-il alors ? Même une réduction à 3 1/4 %, voire à 3 %, n'apportera aucune solution, ni même aucune amélioration, car la course aux investissements recommencera sur cette base réduite, jusqu'au jour où il faudra procéder à une nouvelle baisse, à cause du même manque de discipline et de compréhension économique de la part de certains bailleurs de fonds. Or cette nouvelle baisse n'épargnera pas non plus les bailleurs de fonds qui ébranlent aujourd'hui, par leurs sous-offres, la stabilité si péniblement acquise du taux hypothécaire. L'effet matériel de ces sous-offres est d'autant plus durable qu'il n'affecte pas seulement les liquidités courantes, mais qu'il expose également à la baisse de l'intérêt, peut-être même à son effondrement, tout le stock des anciennes hypothèques d'une valeur totale de plus de 20 milliards de francs ; et cela avec tous les inconvénients, dont nous avons déjà parlé, pour le revenu du capital suisse. C'est une spirale à double effet dont on ne peut prévoir aujourd'hui l'ampleur et l'aboutissement.

Je désire souligner encore une fois que c'est une erreur de rendre, sans plus, l'A.V.S. responsable de l'état actuel du mar-

RÉFLEXIONS DE FIN D'ANNÉE DU VIEUX MORALISTE

ché des capitaux. Personne ne méconnaît ni ne minimise les nouveaux besoins d'investissement qu'elle a créés et leur influence sur le marché ; mais pour l'observateur objectif, il est non moins constant qu'elle n'est qu'un des éléments dans la chaîne des multiples causes de l'abondance actuelle de l'argent. L'élimination de la demande de la part de l'A.V.S. ne saurait, à elle seule, provoquer un changement radical et surtout durable de l'état de choses actuel, ou même une nouvelle hausse de l'intérêt, tant qu'un soulagement efficace ne viendra pas en même temps du côté des autres causes de la pléthore actuelle de l'argent.

Le problème a des racines beaucoup plus profondes que la concurrence malcommode de l'A. V. S. ; abstraction faite de la structure économique particulière de notre époque, il est dû en bonne partie à l'organisation de l'ensemble de l'assurance collective, désirable en soi, mais qui s'est peut-être faite trop vite eu égard à ses conséquences sur la politique des investissements. Comme, sous le règne des sévères règlements actuels, il n'existe, dans notre pays d'économie forcément limitée, qu'un potentiel d'investissements lui aussi relativement limité en face de ces fonds si fortement accrus, il devait nécessairement se produire une demande excessive sur les placements encore possibles. Cet élément subsisterait, avec guère moins d'intensité, même sans l'A.V.S., et il apparaîtrait de façon encore plus frappante si l'activité du bâtiment, qui absorbe aujourd'hui une part importante de ces moyens, devait subir une diminution soit pour cause de saturation soit pour d'autres raisons. »

* * *

A propos de pléthore d'argent, les quelques chiffres ci-après illustrent la tendance telle qu'elle se présente actuellement. L'offre de placements se monte annuellement à plus de 2 milliards de fonds nouveaux provenant pour 1 milliard de l'épargne et des dépôts sous différentes formes, pour un demi-milliard des cotisations annuelles à l'A.V.S., pour un autre demi-milliard des primes versées aux compagnies d'assurances et enfin pour quelques centaines de mille francs des caisses de retraite et des différentes institutions privées de prévoyance sociale. Cette surabondance dépasse de beaucoup la demande de capitaux. Malgré l'utilisation des fonds pour les besoins accrus de la construction et des entreprises électriques, c'est environ un demi-milliard qui reste sans emploi, pesant défavorablement sur le marché de l'argent ou n'ayant d'autre possibilité que celle de prendre le chemin de l'étranger.

L'année 1954 vit ses derniers jours et joue ses dernières cartes. Elle laisse un compte de profits et pertes, tant matériel que spirituel, dont il est difficile de préciser lequel des deux a l'avantage, de l'actif ou du passif. On peut dire qu'elle a été marquée par une succession d'événements qui, depuis plus de trente ans, déroutent les prévisions humaines, presque autant que les mystérieuses soucoupes volantes. Si quelques techniciens ont pu prédire certaines choses rentrant dans le domaine de leurs études, la masse des hommes est entraînée par les crises tant politiques qu'économiques, tant intérieures qu'internationales, à un rythme dont ils ne comprennent ni la direction, ni l'allure, ni les causes. De la guerre de 1914 à celle de 1939, et ensuite, les prévisions n'ont cessé d'être bouleversées par des inattendus. Des hommes nouveaux ont surgi où on ne les attendait pas. Des hommes qui avaient la confiance des peuples l'ont trompée, et des peuples qui avaient la conduite du monde se sont montrés incapables de réaliser ce qu'ils avaient annoncé. Jusqu'aux tout derniers événements de l'année qui s'en va, l'imprévu se précipite, à une allure de plus en plus violente, à tel point qu'on n'ose plus rien prévoir de ce que sera le monde de demain. Sans vouloir regarder trop loin, que sera seulement l'année nouvelle ? Tout ce qu'on peut en dire de certain, c'est qu'elle sera *ce que Dieu voudra ou permettra*, bien sûr avec ou sans la collaboration des hommes, librement consentie ou refusée. Dans ces quelques mots tient toute la doctrine chrétienne de la Providence, dont le rappel me semble trouver on ne peut mieux place ici même. La doctrine de la Providence a été définie par le Christ quand il a dit : « Les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptés, et il n'en tombe pas un sans la permission du Père des cieux. » Exemple assurément saisissant et suggestif dans sa simplicité. Perdre un cheveu n'est, certes, pas un événement grave. Mais s'il faut le ranger dans les bonheurs ou les malheurs, c'est dans les malheurs que ce cheveu doit prendre place, car enfin le cheveu qui tombe, c'est le premier pas vers la calvitie qui, précoce surtout, chagrine tant de mortels. Or, ce petit malheur est providentiel. L'enseignement de Jésus est formel, nous devons voir l'action de la Providence dans tout ce qui arrive et appliquer la même jauge dans les grands événements que dans les petits.

La doctrine de la Providence signifie que Dieu gouverne les événements du monde « en vue de notre salut éternel ». Les événements n'ont donc de signification que sur

le plan du salut. Du point de vue de mon salut éternel, il se peut qu'il soit plus avantageux pour moi d'être pauvre que riche, et peut-être sera-ce la perte de ma fortune ou de ma santé qui décidera de mon salut. Le salut des âmes est, du point de vue de Dieu, l'essentiel des événements. Qu'une ville soit bombardée a pour Dieu beaucoup moins d'importance qu'un péché. Quand des hommes sont tués, l'importance de la question pour Dieu, c'est le péché des assassins ou le mérite des victimes. Ce n'est pas le fait matériel que ces hommes soient morts un peu plus tôt, ou qu'ils soient morts de telle ou telle manière.

Dieu ne peut pas vouloir que les âmes se perdent, assurément. Mais les intérêts spirituels sont soumis à d'autres lois que les intérêts matériels. La victoire du Christ a débuté par la défaite de la croix. Gardons-nous donc de prétendre interpréter les vues providentielles suivant les remous des événements, au jour le jour. Du point de vue auquel l'idée de Providence invite à se placer, le sens des événements dépend de leurs répercussions morales. Toute la longue litanie des souffrances humaines est la conséquence des péchés du monde, non des péchés de tel ou tel individu ou pays, non des péchés commis depuis dix ans, mais des péchés accumulés par les générations. Le problème principal est donc celui de la conversion de tous : peuples aussi bien qu'individus. Car tous ont terriblement besoin de se convertir, et la grande douleur de notre siècle, c'est qu'il y ait tant d'hommes qui s'acharnent à détruire dans les âmes la vision chrétienne de la vie.

Voici revenir le Nouvel-An, avec son accompagnement habituel de souhaits. La plupart des hommes se souhaitent une bonne santé et une carrière couronnée de succès. Très peu y ajoutent le vœu cher à nos ancêtres : le paradis à la fin de la vie. Dans les temps troublés que nous vivons, un grand nombre expriment le souhait que notre pays reste en paix et que nous ne souffrions pas. Mais je ne sais s'il y en a qui forment le vœu que le monde, y compris notre pays, se convertisse, grâce à l'épreuve, et que la souffrance lui soit profitable. Car la sécurité, l'abondance des biens matériels, les facilités de l'existence, les plaisirs de la radio, ceux du cinéma et des sports, semblent bien n'avoir d'autre effet que de rendre les hommes de plus en plus matérialistes et jouisseurs. On est parfois effrayé d'être matériellement si heureux, de vivre au milieu de tant de sécurité et d'abondance, et d'avoir si peu de vertu. Et l'on se prête à penser : puisque la paix se montre si étrangement inefficace à mûrir notre conversion, peut-être la guerre réussira-t-elle mieux.

Non pas que nous puissions la souhaiter,

car la guerre, prise en elle-même, est un malheur. Mais la guerre est venue déjà, et nous sommes encore menacés de bien des bouleversements. Quoiqu'il arrive, la grande question est donc de nous convertir, et la souffrance est bonne conseillère. Demain comme aujourd'hui, et quelles que soient les circonstances, la formule la meilleure reste la suivante : foi et confiance inébranlables en la divine Providence, qui dispose tout au mieux de nos intérêts éternels, dusent nos intérêts temporels n'y pas trouver leur compte.

A. M.

LES FONDS PROPRES DES CAISSES RAIFFEISEN

La Caisse centrale de l'Union fait figurer au bilan de 242 millions de francs de 1953 un capital total de garantie de 21,8 millions, comprenant à côté des parts sociales et de l'obligation pour les sociétaires d'effectuer des versements supplémentaires, 4,8 millions de réserves. Pour les Caisses affiliées qui totalisent ensemble une somme de bilan cinq fois plus élevée, les réserves atteignent 52,9 millions de francs. Ces dernières représentent proportionnellement le double de celles de l'Union.

Il est à préciser ici que l'Union, son activité durant, recherche avant tout l'intérêt des Caisses et procède ensuite, avec le strict minimum au renforcement de ses propres réserves. Une heureuse analogie à cette conception est pratiquée également dans les relations des Caisses avec leurs sociétaires et déposants. Comparativement aux autres genres de sociétés coopératives, les Caisses Raiffeisen ne se sont jamais fixé comme but de réaliser de gros bénéfices, mais se sont toujours bornées à imputer au résultat brut de l'exercice un montant minime, destiné à couvrir les frais généraux et d'administration, le solde étant par contre versé presque entièrement au fonds de réserve.

Les fonds propres des Caisses Raiffeisen se composent de toutes les parts sociales de 100 francs, souscrites personnellement par les sociétaires, d'un total de 10,5 millions (augmentation annuelle 317 890 francs) et des réserves accumulées de 52,9 millions. Les fonds propres de 63,4 millions de francs servent de complément et de garantie aux capitaux confiés se montant à 1123 millions. Ce capital de garantie entièrement libéré représente le 5,6 % des fonds déposés. Le minimum de 5 % prescrit par la loi sur les banques est par conséquent atteint. Il existe toutefois un certain nombre de Caisses qui, par suite de l'évolution accélérée de leur bilan, ne possèdent pas encore les réserves suffisantes. Pour ces dernières, le capital manquant est garanti par la

Caisse centrale conformément à la convention conclue avec la Commission fédérale des banques.

De l'excédent du compte annuel des Caisses Raiffeisen et après paiement des frais généraux, un intérêt de 5% maximum peut être accordé aux parts sociales. Le bénéfice net a été entièrement versé aux réserves. Comme les pertes sont pratiquement inexistantes, l'accumulation des réserves peut s'effectuer avec régularité. Après 50 ans d'histoire raiffeiseniste, les réserves de toutes les Caisses ont franchi le cap des 50 millions. De 1903, il fallut attendre jusqu'en 1945 pour atteindre la première moitié de cette somme, alors que la réalisation de la seconde ne nécessita que les neuf dernières années.

De par leur nature, les réserves sont réparties différemment, selon l'ancienneté et le développement de chaque Caisse rurale. Mathématiquement parlé, une part de réserves de 54 590 francs reviendrait à chaque Caisse. 284 Caisses importantes disposent actuellement de grosses réserves. Neukirch-Egnach (Th.) est en tête avec un fonds de réserve de 922 000 francs.

Pour la Suisse romande, les réserves et les fonds propres des Caisses présentaient le tableau suivant à fin 1953 :

	Réserves millions fr.	Fonds propres millions fr.
Fribourg	3,69	4,36
Genève	0,72	0,92
Jura	1,18	1,66
Neuchâtel	0,51	0,73
Valais	3,65	4,90
Vaud	2,99	3,58

Le fonds de réserve des 312 Caisses romandes se monte à 12,74 millions de francs. La moyenne par Caisse est de 40 835 francs. La Caisse du Brassus (Vd) vient en tête avec un fonds de réserve de 229 000 francs.

BANQUE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Selon les évaluations du Secrétariat des Paysans suisses, les biens-fonds agricoles de la Suisse étaient grevés, à la fin de 1951, de quelque 5550 millions de francs de dettes nanties sur la propriété. Une nouvelle enquête effectuée à la fin de 1952 par la Banque nationale suisse montre qu'un peu plus de la moitié de cette somme, soit 2888 millions de francs, a été prêtée par des banques. Ces dettes bancaires se répartissent comme il suit :

	en millions de fr.	en %
Banques cantonales	1472	51,0
Banques de crédit foncier	453	15,7
Caisses Raiffeisen	409	14,2
Caisses d'épargne	406	14,0
Banques locales	119	4,1
Grandes banques	29	1,0
Total	2888	100,0

Si donc ce sont les banques cantonales qui accordent le plus de créances hypothécaires à l'agriculture, les Caisses Raiffeisen n'en jouent pas moins à cet égard un rôle de tout premier plan. En effet, voici quelles étaient les créances hypothécaires accordées à l'agriculture par les différents groupes de banques, exprimées en % de l'ensemble des crédits hypothécaires qu'ils accordent :

Caisses Raiffeisen	51,8 %
Caisses d'épargne	22,8 %
Banques cantonales	19,9 %
Banques de crédit foncier	16,3 %
Banques locales	14,6 %
Grandes banques	3,2 %

Moyenne de toutes les banques: 20,0 %

Une précédente enquête de la Banque nationale avait établi, à la fin de 1947, à 2593 millions de francs le montant des dettes hypothécaires contractées par l'agriculture auprès des banques (54% des dettes totales de l'agriculture suisse nanties sur la propriété). On voit donc que cet endettement s'est accru, en cinq ans, soit de 1947 à 1952, de 295 millions de francs ou de 11,3 %, ce qui représente une augmentation annuelle de 2,3 % alors que l'endettement de l'agriculture ne s'était accru que de 6,6 % de 1938 à 1947, soit de 0,8 % par année.

L'aggravation du montant des dettes hypothécaires agricoles après la guerre, en dépit du recul constant de la superficie cultivable du pays, provient d'une part de l'exécution de travaux qui n'avaient pas pu se faire plus tôt (surtout en ce qui concerne les bâtiments) et, de l'autre, de la mécanisation croissante due à la pénurie de main-d'œuvre. En outre, la rentabilité moins bonne des exploitations agricoles a sans doute contribué également à augmenter cet endettement.

L'endettement hypothécaire de l'agriculture suisse étant maintenant déjà élevé, tout nouvel accroissement présenterait de sérieux danger d'ordre économique, spécialement s'il provenait du paiement de prix surfaits pour le sol. Quiconque, acheteur ou vendeur de biens-fonds, prêteur ou caution, aide à empêcher cette évolution contribue grandement au maintien d'une saine paysannerie. (Le Paysan suisse). Bg.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Les récents accords internationaux sur la coopération occidentale n'ont pas manqué d'influencer favorablement les marchés financiers et les opérations boursières qui se déroulent dans une atmosphère de confiance. Cette confiance en l'avenir se justifie dans la suite des événements d'importance capitale pour l'amélioration des relations internationales : c'est le renouement

des problèmes indochinois, de Suez et de Trieste, tout récemment encore celui de la Sarre. Une forte contribution à cette amélioration vient des derniers accords de Londres et de Paris fixant définitivement le statut de l'Allemagne et de la défense européenne.

En Suisse, une mesure d'apaisement vient d'être prise en faveur de l'agriculture. Le Conseil fédéral a approuvé le relèvement de un centime du prix du lait à la production. A vrai dire, cette décision n'a pas surpris. Elle était dans l'air depuis plusieurs semaines. Seul le moment opportun devait être cherché pour l'annoncer.

* * *

Le commerce extérieur de la Suisse pendant les neuf premiers mois de 1954 présente une balance passive, avec un accroissement des importations et des exportations. Ces dernières s'élèvent à 3779 millions de francs, tandis que les importations s'inscrivent au niveau relativement élevé de 4053 millions de francs. L'augmentation en valeur ayant été beaucoup plus forte aux entrées qu'aux sorties, il en est résulté un revirement de l'évolution de notre balance commerciale. En effet, alors qu'en 1953, à pareille époque, elle bouclait par un solde actif de 77,9 millions, elle accuse actuellement un déficit de 273,7 millions de francs.

L'accroissement des arrivages de matières premières s'est tout particulièrement fait sentir dans les charbons. Toutefois, ce sont les produits fabriqués qui enregistrent la plus forte avance. Les livraisons étrangères d'instruments et d'appareils, ainsi que de machines, marquent des plus-values considérables par rapport à celles de la même période de 1953. Il s'est importé aussi plus d'automobiles (37 326 voitures pour 219 millions de francs) tandis que nos achats de motocyclettes (29 086 pièces pour 28,7 millions) ont rétrogradé de 15 % environ. La légère avance des exportations concerne exclusivement des produits fabriqués, textiles, machines et montres, produits chimiques-pharmaceutiques, produits laitiers.

* * *

La Banque nationale suisse annonce que les réserves monétaires n'ont pratiquement pas subi de modification notable au cours du mois d'octobre. Les devises figurent à 508 millions et l'encaisse-or à 6 milliards 321 millions de francs. Les crédits octroyés ont légèrement augmenté, les effets sur la Suisse ont haussé de 0,2 million et les avances sur nantissement de 3,6 millions. Ces deux postes ressortent ainsi à 80 respectivement 27 millions de francs. La circulation fiduciaire s'est accrue de 132,8 millions et atteint 5 milliards 66 millions, tandis que les engagements à vue ont diminué

de 122,8 millions et ressortent à 1 milliard 758 millions de francs.

* * *

Le budget de la Confédération se présente de façon réjouissante ; avec ses 1872 millions aux dépenses et ses 1899 millions aux recettes, il fait état d'un bénéfice de 27 millions. Quand on sait la prudence extrême avec laquelle sont inscrits les chiffres des recettes — surtout dans le domaine fiscal — on peut espérer que le résultat sera en tout cas aussi favorable qu'il est prévu. La situation peut être telle grâce à la votation récente sur la prolongation du régime financier. Dans le budget, le montant des recettes temporaires qui dépendaient de cette votation est de 875 millions, soit de 46 % des recettes totales.

* * *

Mille hectares de terrains, chaque année, en Suisse, sont soustraits à la culture, par suite de l'extension de la construction industrielle ou locative, ou de bâtiments publics, ainsi que de la construction de routes ou de l'aménagement de places de sport. Le problème du développement des villes va se heurter à des difficultés sérieuses, étant donné la nécessité de maintenir un minimum de surface cultivable, sans toucher pour autant à notre patrimoine forestier.

* * *

L'impôt de défense nationale (6^e période), d'après un fascicule du Bureau fédéral de statistique, accuse un produit total de 280 575 689 francs, dont 206 449 181 fr. payés par les personnes physiques et 74 126 508 francs par les personnes morales. Les cantons qui ont payé dans l'ensemble un montant supérieur à 10 millions sont les suivants : Zurich 73 744 803 francs, Berne 39 359 342 francs, Bâle-Ville 27 millions 797 970 francs, Genève 21 544 217 fr., Vaud 19 149 731 fr., Argovie 16 466 411 fr., Saint-Gall 12 082 832 francs, Neuchâtel 11 021 849 francs.

* * *

L'effort des communes jurassiennes pour rembourser des dettes qu'elles avaient dû contracter pendant la crise d'avant-guerre est signalé dans le bulletin du Grand Conseil : Saint-Imier, dont la dette s'élevait à 4 600 000 francs en 1938, l'a réduite à 44 000 francs en 1950 ; à Villeret, la dette publique a passé de 908 000 à 83 000 fr. ; Sonceboz a abaissé la sienne de 681 000 à 147 000 francs ; Renan enregistre une diminution de 943 000 à 76 000 francs. Ces chiffres illustrent la prospérité actuelle du Jura et réfutent le slogan : « Le Jura, pays pauvre ! »

* * *

Le marché de l'or connaît une grande tranquillité aussi bien sur le marché suisse que dans le trafic de transit. Le Napoléon et la Vreneli du montant nominal de 20 fr. s'achètent respectivement 30 fr. 60 et 30 fr. 50 c. et se vendent 31 fr. 40 et 31 fr. 25 selon le cours au 30 septembre 1954. Le lingot d'or d'un kilo s'achète 4840 francs et se vend 4860 francs. Il y a ici respectivement une augmentation de 5 et 10 francs depuis le 31 mars dernier.

ASSIETTE VALAISANNE

Qu'il nous soit permis, aujourd'hui, de traiter quelques questions touchant à l'exploitation des comptes débiteurs.

De l'amortissement des prêts à terme

Pour faciliter ses débiteurs à revenus saisonniers ou à traitement fixe, la Caisse Raiffeisen accepte des amortissements en cours d'exercice déjà, soit avant l'échéance annuelle. Ces paiements interviendront mensuellement, trimestriellement ou encore aux périodes de rentrées de fonds des sociétaires. On peut procéder de deux manières :

a) utiliser ces acomptes directement comme amortissements, les intérêts étant couverts à la date d'échéance. Ce système sera appliqué principalement pour les gros versements effectués durant l'année et pour les débiteurs qui peuvent, à l'échéance, payer sans difficultés leurs intérêts annuels ;

b) ouvrir un compte courant créancier sur lequel les paiements mensuels ou autres seront comptabilisés. Cette formule est la meilleure pour les acomptes mensuels par exemple ainsi que pour les débiteurs qui ont de la peine, en fin d'année, à s'acquitter en une fois de leurs intérêts. A la fin de l'exercice, ils pourront ainsi prélever sur le compte sagement alimenté durant l'année le montant dont ils auront besoin pour faire face à leurs obligations.

D'aucuns trouveront que cela est bien simple et qu'il n'était pas nécessaire de le mentionner sous cette rubrique. Les observations faites à l'occasion des revisions effectuées jusqu'ici confirment toutefois que peu de caissiers songent à ce moyen, susceptible de leur faciliter grandement la tâche.

Radiations partielles

Ces radiations ne peuvent guère être évitées là où le débiteur a donné en gage un certain nombre de propriétés. Il convient cependant de faire preuve de bon sens... et aussi d'un minimum de sens des affaires lorsque de telles demandes sont présentées. Trop souvent encore, on affaiblit, par ces radiations, la garantie obtenue à l'époque. Cela ne doit pas se produire. Toute deman-

de de radiation partielle doit être étudiée attentivement par le comité. Il n'y sera donné suite que si les propriétés restant engagées sont suffisantes pour garantir le solde encore dû. Si cela n'est pas le cas, la Caisse doit exiger du débiteur un versement approprié avant d'accorder la radiation sollicitée.

Exemple : un prêt de 5000 francs est garanti par l'hypothèque sur une vigne *a* estimée 3000 francs et une vigne *b* valant 6000 francs. Le débiteur demande la libération de la vigne *a* qu'il a l'intention de vendre. Cette radiation pourra être donnée moyennant versement préalable de 1000 fr. au moins, afin de ramener le solde dû dans la limite des $\frac{2}{3}$ de la valeur vénale de la vigne *b* qui constituera à l'avenir l'unique garantie du compte.

Radiations totales ensuite de remboursement par une banque

Chaque débiteur a le droit de choisir l'établissement de crédit qui lui convient, donc de changer de créancier à son gré. Ce principe a toujours été le nôtre... même à une époque où certains établissements financiers refusaient le remboursement de prêts si ce remboursement ne pouvait pas se faire par les propres moyens du débiteur ! Fort heureusement, dans ce domaine aussi, il y a du nouveau sous le soleil valaisan. C'est pourquoi les Caisses accepteront les dénonciations régulières de comptes faites par leurs débiteurs. En revanche, elles exigeront que le délai contractuel soit respecté (3 mois pour les actes dressés sur la formule officielle). Trop souvent encore on donne suite immédiatement aux lettres rédigées ainsi par certaines banques : « Vous êtes au bénéfice d'une inscription hypothécaire N° X. Veuillez nous faire connaître le montant à vous bonifier pour obtenir la radiation de votre inscription ». Il convient de répondre à la banque en question que le compte sera remboursé lorsque le délai contractuel de dénonciation sera écoulé. Et cette dénonciation doit être faite, pour la bonne règle, par le débiteur lui-même.

Ce délai permettra à la Caisse de rechercher un autre placement compensant celui qui s'en va.

Avis aux cautions

« L'amortissement étant en retard de plus de 6 mois, les cautions doivent être avisées », telle est une remarque de revision assez fréquente. Nombreux sont les caissiers — et comités — qui se croient dispensés d'effectuer ces avis, les comptes en question ne présentant « aucun risque de perte ». Mentionnons, en passant, qu'une Caisse du pays se trouve au devant d'une perte pour n'avoir pas pu donner la preuve que cette

prescription légale avait été observée.

Il convient de ne jamais oublier que les prescriptions du nouveau droit du cautionnement ont pour but de mieux protéger les

cautions. Caissiers et membres des comités qui veulent dégager leur responsabilité personnelle effectueront donc ces avis régulièrement. -pp-

Les coopératives de crédit à l'étranger

Les Caisses populaires Desjardins au Canada en 1953

Les Caisses d'épargne et de crédit canadiennes, appelées Caisses populaires Desjardins, affiliées à 10 Unions régionales, étaient au nombre de 1129 au 31 décembre 1953. Elles groupaient 746 789 sociétaires. Elles sont classées en trois catégories, les 785 Caisses rurales, les 266 Caisses urbaines et les 78 Caisses semi-urbaines.

Le total des bilans se monte à 315 millions 528 337 dollars, en augmentation de 27 247 394, soit de 9,5 %. L'épargne se chiffre à 297 734 391 \$ pour 795 055 déposants. Les 113 895 emprunteurs détenaient des prêts pour 153 566 702 dollars. En raison des distances considérables, chacune des 10 Unions régionales possède sa propre Caisse centrale. Le total de leurs bilans s'élève à 36 046 562 dollars.

Le dernier exercice se place, comme en Suisse, sous le signe de haute conjoncture : 11 nouvelles sections ont vu le jour ; l'effectif des sociétaires marque une augmentation de 53 531 unités.

Caisse centrale de Crédit rural du Boerenbond belge

Plus de 600 délégués des Caisses rurales locales belges ont assisté, le 20 avril 1954, à l'assemblée générale de leur Caisse centrale. Présidée par M. G. Mullie, président, l'assemblée a entendu un exposé du vice-président, M. Vanbeveren, sur « 50 ans de crédit foncier ». En effet, jusqu'en 1904, les Caisses rurales belges ne connaissaient que les prêts avec cautionnements. Les prêts à long terme pour l'achat de terres et de fermes n'existaient pas encore à cette époque. On a rendu hommage au fondateur du crédit foncier, feu M. le professeur Vliebergh. Ce dernier a introduit, dans l'organisation Raiffeisen belge, une forme de crédit à long terme avec garantie hypothécaire. Depuis lors, la Caisse centrale a consenti 11 000 prêts hypothécaires portant sur 1,4 milliard de francs. Ce secteur du crédit va en se développant rapidement. On a surtout en vue l'amélioration des bâtiments et, dans une certaine mesure, la mécanisation de l'agriculture.

Les coopératives de crédit à Chypre

Le progrès constant du mouvement coopératif à Chypre s'est maintenu en 1952-

53. Les *coopératives de crédit*, au nombre de plus de 400, avaient des dépôts s'élevant à 1 269 363 £ contre 1 085 091 en 1951. En vertu de la loi sur les coopératives, elles fonctionnent comme des sociétés à responsabilité illimitée. Il n'y a pas de parts sociales et tous les bénéfices passent aux réserves. Les Caisses d'épargne scolaires, créées en 1950, étaient au nombre de 600 et, à la fin de 1952, les dépôts hebdomadaires moyens s'élevaient à 2500 £. Le total recueilli atteignait 127 000 £.

Les coopératives de construction en Grande-Bretagne

Si un très grand nombre de gens, aux revenus modestes, possèdent leur propre maison en Grande-Bretagne, ils le doivent, bien souvent, à l'appui financier accordé par les *coopératives de construction*.

La première de ces sociétés fut créée en 1781 ; en 1890, leur nombre s'élevait à 2795. Depuis lors, une forte concentration s'est produite : fin 1952, on ne comptait plus que 796 coopératives de construction.

Le nombre des membres s'élevait à 2 464 000 en 1952, soit 100 000 unités de plus qu'en 1951. Ces coopérateurs avaient procédé, à fin 1952, auprès de leur société, à des investissements qui se montaient à 1 177 000 £.

Les hypothèques constituent évidemment le poste principal de l'actif des coopératives de construction. Le nombre des débiteurs hypothécaires était de 1 647 000 en 1952 pour une valeur d'hypothèques de 1250 milliards de livres. Le taux de l'intérêt de ces prêts a été porté de 4 à 4 1/2 %. (Réd. : c'est nous qui soulignons. Comparativement à ce taux de 4 1/2 %, le taux officiel des hypothèques de premier rang en Suisse, le 3 1/2 %, doit nous paraître bien supportable et équitable.)

Pensées

La vraie mutualité donne à tous et ne prend rien à personne.

F. Lépine.

Le bon sens est à cent lieues du génie ; mais, jusqu'à un certain point, le bon sens est juge du génie.

Alexandre Vinet.

Le devoir et le droit sont frères ; leur mère commune est la liberté.

Victor Cousin.

Nouvelles des caisses affiliées

Deux Caisses jubilaires au Jura

Fondées toutes deux en 1929, les Caisses Raiffeisen de Courroux et de Develier viennent de célébrer leur 25^e anniversaire à l'occasion d'une manifestation commémorative qui, dans les deux cas, revêtit le caractère du souvenir des pionniers, d'hommage au dévouement, de proclamation des succès et de promesses pour l'avenir.

Pour des raisons particulières locales, ces deux commémorations n'avaient pu avoir lieu à l'époque habituelle des assemblées générales du printemps. Renvoyées à l'automne, elles n'en furent pas moins réussies. C'était le samedi soir 23 octobre, à Courroux, dans la salle du restaurant de l'Ours, et le lendemain dimanche après-midi à Develier, au restaurant du Cerf. Partout, ambiance de fête avec salles fleuries, décorées aux couleurs nationales et jurassiennes enguirlandant toute une série de dessins dus au talent de M. Guélat, instituteur à Courtételle, et illustrant les dix commandements du raiffeiseniste sortis de la plume de M. l'abbé Montavon, pionnier jurassien. Dans les deux endroits, on avait donné à la cérémonie le cachet du plus pur mutualisme et de digne solennité que doit revêtir toute fête raiffeiseniste : rapports suggestifs, chronique vivante, toasts vibrants encadrés de musique et de chants du terroir, collation gracieusement servie aux participants, le tout accompagné du verre de l'amitié.

Conviée aux deux manifestations, l'Union y avait délégué son représentant M. G. Froidevaux, pour y apporter son message de félicitations et de vœux. L'orateur se plus à rappeler le rôle que les organisations Raiffeisen entendent jouer au sein de nos communautés rurales en assurant leur autonomie dans le secteur de l'épargne et du crédit. Rendant spécialement hommage au dévouement des dirigeants dont l'activité est toute bénévole, le délégué de l'Union remit à chacune des deux Caisses jubilaires le diplôme traditionnel.

* * *

Courroux se situe dans la banlieue immédiate de Delémont, à l'est, dans la plaine qui va se resserrant pour devenir la porte du val Terbi. C'est la campagne agricole par excellence où le blé donne à plein rendement. La commune, avec ses 1700 âmes, et à laquelle se joint le coquet hameau de Courcelon, est cependant en grande partie composée d'ouvriers et de petits paysans mi-ouvriers. Il y a bien quelques petites industries dont on attend un sain développement, mais 500 ouvriers quittent chaque jour la commune pour aller trouver leur gagne-pain à la ville. Parmi eux, 200 sont

heureusement occupés par l'usine Louis de Roll des Rondez à proximité du village.

C'est à cette population mi-agricole, mi-ouvrière, que la Caisse Raiffeisen locale sert d'institut d'auto-financement. Forte de 133 sociétaires, elle accuse un roulement d'affaires de 1,1 million de francs. Les 313 épargnants ont constitué un volume de près de 600 000 francs de fonds confiés. C'est le fruit de la petite épargne de modestes travailleurs. La Caisse possède une réserve d'une vingtaine de mille francs amassée lentement mais avec persévérance au cours de ce premier quart de siècle.

La chronique de la Caisse, présentée par M. Ferdinand Fleury, président du Comité de direction, fut un clair rappel des origines du mouvement, de la lutte des débuts contre les hésitations et le scepticisme, mais aussi de la tenace volonté des initiateurs qui eut gain de cause et finit par marquer des succès et par s'imposer. Honneur à ceux qui en furent les héros et à ceux qui poursuivirent l'effort.

Le brillant major de table de la soirée, lui-même membre fondateur et premier caissier puis président pendant une période, M. Luc Fleury, secrétaire communal, évoqua encore des souvenirs personnels marquant l'esprit social des pionniers. En historien, grand fouilleur des archives de la commune et de la paroisse, il se plut à signaler qu'une « Banque de Courroux » fut la première institution financière de la région, sinon du Jura. Des actes de prêts datés de 1638 avec le montant en livres bâloises et de nombreux documents témoignent du placement des fonds de la paroisse dans les différentes régions du pays et de leur gérance à la manière des Caisses de crédit mutuel.

Après un concert de la fanfare « l'Union

Instrumentale », le major de table donna connaissance des messages de sympathie reçus des deux conférenciers de la première heure qui étaient venus déposer la semence du mutualisme de crédit à Courroux, M. l'abbé A. Montavon, curé retraité à Boncourt, et M. Léon Membrez, directeur retraité à Courtételle, tous deux membres d'honneur de la Fédération. Vibrant également fut celui du curé fondateur de l'époque, M. l'abbé Fleury, actuellement curé à Corban. Puis, par ses productions folkloriques, la « Chanson de Courroux », sous la direction de M. J. Berdat, donna un brio tout particulier à chacun des toasts qui se succédèrent.

Après celui du délégué de l'Union, c'est celui du président de la Fédération jurassienne, M. Sylvain Michel, président de la Caisse de Courtedoux et vice-préfet d'Ajoie. Il apporte les compliments et les souhaits des 53 Caisses fédérées du Jura et de leurs 4000 membres. Ayant rappelé le caractère social et patriotique des Caisses Raiffeisen, il remet un plateau dédié à la section jubilaire et un portefeuille aux trois dirigeants à la tâche au sein des Conseils de la Caisse depuis la fondation. Ces militants chevronnés méritaient cette attention. Ce sont :

Ferdinand Fleury, président,
Joseph Berdat, vice-président,
Paul Chételat, caissier.

Des orateurs au verbe chaleureux célébrèrent les mérites de l'institution en fête. M. A. Willemain, maire et député, apporte le message de reconnaissance de la commune et M. Cattin, président, celui de la paroisse. M. A. Guélat s'exprime au nom des sections voisines invitées de Courrendlin, Vicques et Soyhières, tandis que M. C. Fleury, député, lance un vibrant appel à l'épargne, complément nécessaire aux allocations sociales et s'élève contre la surenchère des prix des biens-fonds.



Courroux

Pour clôturer dignement la partie officielle, le secrétaire de la Caisse, *M. Membrez*, rend un juste hommage public aux vingt et un fondateurs qui ont la joie de vivre ces belles heures sur les cinquante inscrits à la fondation. Au milieu des acclamations, ils reçoivent tous un signe tangible de la reconnaissance générale en récompense à leur courageuse initiative.

Toutes ces marques de sympathie témoignent bien qu'à Courroux, « Chez les loups », on a le cœur à la bonne place. Et, selon la coutume locale, tout finit par des chansons. Cette belle et réconfortante cérémonie s'est déroulée dans un optimisme de bon augure. Bon voyage vers le cinquante-naire !

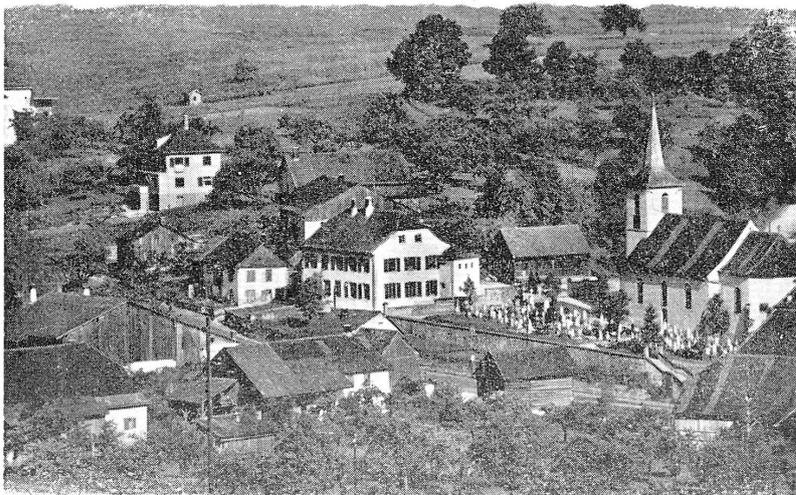
* * *

Develier, à l'ouest de Delémont, se blottit au pied de la montée qui, de la vallée, escalade les Rangiers. La route internationale traversant la commune, est connue des touristes qui, par la belle Ajoie, s'en vont vers la France... Belfort... Paris... Chaque année, *Develier* est le point de départ de la course de côte d'automobiles des Rangiers. Ce village a donc acquis une certaine célébrité qui nous dispense de le situer avec plus de précision.

La commune est constituée par le village central dont les maisons se tassent autour de l'église haut perchée, et d'un hameau à l'orée de la forêt qui habille toute la montagne, c'est *Develier-dessus*. Ses 650 habitants s'occupent essentiellement de l'agriculture. Une plaine à blé et des coteaux avec verts pâturages permettent la diversité des cultures et l'élevage du bétail. Le surplus de la population que la terre ne peut nourrir trouve occupation à la ville toute proche de Delémont.

L'idée de l'entraide villageoise devait trouver une terre favorable dans ce milieu de travailleurs attachés à leur communauté. Et lorsqu'il y a un quart de siècle les pionniers du raiffeisenisme firent entendre leur voix au travers du Jura, ils trouvèrent de suite écho à *Develier* où une équipe de militants eut tôt fait de mettre l'œuvre sur pied. Mais au contraire d'une course cycliste dans laquelle les participants s'égrènent en cours de route, les fondateurs, partis au nombre de 37 au début, arrivent 65 au but pour le 25^e anniversaire.

L'œuvre a fait son chemin et rempli sa mission. Les 208 épargnants ont déposé un total de fonds de 450 000 francs qui travaillent sur place en prêts et crédits à faire fructifier les exploitations agricoles et les petites entreprises artisanales et commerciales. En 25 ans, la Caisse a brassé des affaires pour 7 millions. Accumulée année après année, la fortune commune des sociétaires s'élève à 12 500 francs. Tout en fortifiant les assises de l'institution, ce capital



Develier

social travaille au profit de la communauté raiffeiseniste.

Ces résultats sont le fruit de 25 ans de solidarité bien comprise dans le cadre du village auquel la Caisse vise à assurer l'autonomie financière. Mettant en relief une œuvre d'une aussi longue haleine, la manifestation ne pourra être qu'un hommage mérité aux pionniers et l'acte de foi de l'équipe de jeunes qui reprend le gouvernement des mains des aînés.

La chronique de la Caisse déroule le film de 25 ans de services ininterrompus. Elle est présentée par le seul militant qui en a suivi fidèlement les péripéties et qui est à même d'en faire un fidèle reportage, c'est le caissier, *M. Paul Saucy*, aussi modeste que dévoué, mais qui fut très entouré et remercié pour son activité débordante d'un quart de siècle. Le chroniqueur rappelle les faits saillants du début, rappelle la conférence d'orientation donnée par les mêmes pionniers qu'à Courroux et dont on lit aussi le message de sympathie à la Caisse jubilaire. Un pieux hommage est rendu aux fondateurs décédés alors qu'une attention réjouit les seize fondateurs encore présents et que le vénéré curé fondateur de l'époque, *M. l'abbé Bouelat*, actuellement retraité, se voit couvert de fleurs.

A *Develier* aussi, on a bien su faire les choses et donner un cachet artistique à la manifestation. La fanfare du village déverse des flots d'harmonie rivalisant de zèle avec l'inimitable « Sainte Cécile » qui donne des productions caractéristiques du terroir, des « laoutis » recueillis et harmonisés par l'artiste musicien qu'est le curé de la paroisse. Dans une telle atmosphère, la parole des orateurs se fait plus chaude, le diapason monte et toute la salle vibre aux mêmes sentiments de reconnaissance et de fidélité.

Après le message du représentant de l'Union et sa proclamation du programme

d'action raiffeiseniste, le délégué de la Fédération jurassienne (le président Michel, empêché, avait fait parvenir une adresse de sympathie), *M. l'abbé Cordelier*, vice-président, de Courtételle, apporte les vœux et les félicitations du Comité et des Caisses-sœurs du Jura. Une fête jubilaire est la preuve de la valeur de l'œuvre puisqu'elle a duré, puisqu'elle a prospéré et que ses succès sont garants de l'avenir. Cette œuvre repose uniquement sur des hommes ; elle réclame de l'abnégation, mais doit se placer sous l'œil vigilant de l'Office de revision et s'en remettre à l'œil de la Providence qui paiera chacun à la mesure de ses œuvres. L'orateur se plaît à remettre un plateau-souvenir à la Caisse en fête et le portefeuille réservé au militant jubilaire, à *M. Paul Saucy*, caissier.

Le zélé curé de la paroisse, *M. l'abbé Jeanbourquin*, en raiffeiseniste de vieille roche en tant qu'ancien et habile caissier de Saint-Brais, laisse libre cours à sa joie pour chanter les mérites de tous, distribuer ses compliments et dire ses espoirs en l'avenir, non sans avoir comblé et couvert de fleurs le vieux président, *M. Ariste Ory*, qui s'en va après avoir confié les rênes de la direction à une jeune force.

C'est alors qu'entre en lice un dynamique major de table, le jeune et plein espoir nouveau président du Comité de direction, *M. Roland Chappuis*, qui, d'emblée, conquiert la considération des participants par la manière distinguée avec laquelle il conduit la fin de cette joyeuse commémoration. Les verres s'entrechoquent, de gais propos soulignent la réjouissance de bon aloi.

Se terminant tous par des chants ou de la musique, les toasts se succèdent : celui du maire, *M. Montavon*, au nom de l'autorité communale présente « in corpore » et de toute la commune, celui de MM. les cinq

« Develier du chef-lieu », membres fondateurs aujourd'hui à la ville, c'est-à-dire *M. Paul Greppin*, ancien président, *M. Oscar Greppin*, *M. Emile Momin*, *M. Joseph Ory-Nappez*, et le sympathique ancien maire, le capitaine *Marcel Nussbaumer*.

L'honneur de tirer les conclusions d'une aussi mémorable journée est laissée au vieux curé fondateur, *M. l'abbé Bouelat*, qui proclame sa foi en l'avenir d'une aussi utile et saine institution qui aura retrouvé en cette belle et bonne journée un puissant renouveau de vie. Les accents de la *Prière patriotique*, sortis de tous les cœurs, résonnent au loin avec de vibrants « Qu'elle vive » et des « au revoir » au cinquantenaire.

Fx.

Un jubilé de 25 ans de service

Au 1^{er} octobre 1954, *M. Werner Engeler* a fêté le 25^e anniversaire de son entrée au service de la Caisse centrale. Après avoir fréquenté l'école cantonale de Saint-Gall, le jubilaire acquit sa formation bancaire dans la même ville comme apprenti puis employé à la Banque populaire suisse. Il s'est fait un cercle de connaissances en pays romand, ayant fait un stage à la B. P. S. à Delémont pour s'y perfectionner dans la langue française. C'est là qu'il fit choix d'un Jurassienne comme épouse, la fille du gendarme Fleury actuellement retraité à Fontenais. Fondé de pouvoir depuis 1942, *M. Engeler* est chef de service au portefeuille des hypothèques. La Direction de l'Union lui témoigne sa reconnaissance pour 25 ans de fidèles services et ses amis romands y joignent leurs vives félicitations.

Pensées

La vérité tue celui qui l'annonce, elle sauve ceux qui la reçoivent, comme une invention ruine l'inventeur avant d'enrichir l'industrie.

Géruzez.

L'épargne fait l'homme sûr de son lendemain.

L'argent ne doit être que le plus puissant de nos esclaves.

Abel Bonnard.

Etre sobre n'est pas une grande vertu ; c'est un grand défaut de ne l'être pas.

Christine de Suède.

Préparatifs en vue de la clôture annuelle

La fin de l'année approche. Les caissiers et les organes dirigeants prendront déjà les dispositions utiles pour que l'établissement des comptes annuels et du bilan puisse se faire normalement et avec toute la promptitude habituelle. Nous rappelons que *les comptes annuels doivent être soumis à l'Union pour le 1^{er} mars au plus tard.*

Les caissiers commenceront donc maintenant déjà les travaux préliminaires au bouclage annuel. Ils calculeront les intérêts, prépareront les différents extraits (relevés des comptes avec les soldes au 1^{er} janvier, etc.).

* * *

Commande de matériel à l'Union

Pour éviter les embouteillages de fin d'année et les retards qui en résultent dans les livraisons, MM. les caissiers sont instamment priés de commander si possible

avant le 15 décembre

les différents extraits utiles pour l'établissement du compte annuel ainsi que tous les formulaires qui leur sont éventuellement nécessaires.

Indiquer toujours pour chaque extrait et chaque formulaire le numéro et la quantité désirée.

Utiliser la carte de commande.

Nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire de trop grosses provisions de formulaires afin de pouvoir toujours bénéficier des innovations et des améliorations qui peuvent être introduites ensuite des expériences pratiques et des exigences légales. Pour ce qui concerne les comptes annuels en particulier, on ne commandera toujours que les formulaires nécessaires à la clôture d'un seul exercice.

* * *

Encaisse au 31 décembre

Les Caisses ne conserveront pas une encaisse exagérée et inutile pendant les derniers jours de l'année. La Banque nationale insiste particulièrement sur ce point.

Pour faciliter les versements à la fin de l'année, la Caisse centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » tous les envois (groups, versements sur compte de chèques) effectués par les Caisses jusqu'au 31 décembre (portant encore par conséquent le sceau postal de décembre). Eviter autant que possible à cette époque transitoire les opérations avec les banques correspondantes.

Tenue des journaux de caisse pendant la période de clôture

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre en dressant l'état de caisse.

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le 31 décembre doivent être comptabilisés sur le compte nouveau (par exemple, un intérêt de 1954 payé le 2 janvier 1955 figurera comme « impayé » sur l'extrait des débiteurs de 1954, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1955).

On réservera simplement au journal principal, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations normales de clôture (capitalisation des intérêts sur la base des extraits, etc.) et on recommencera immédiatement sur la page suivante — en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes — l'inscription régulière de toutes les opérations qui interviendront successivement durant le nouvel exercice.

Au journal de caisse d'épargne on réservera une page pour la récapitulation des mois.

Le solde en caisse établi au 31 décembre sera immédiatement reporté à l'encre à compte nouveau afin de permettre en tout temps le contrôle de l'encaisse.

* * *

Droits de timbre et impôts fédéraux à la source

1. *Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers.*

Lors du bouclage des comptes particuliers dans les grands livres, les Caisses n'omettront pas de porter en compte les *impôts à la source* (impôt anticipé, impôt sur les coupons).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

a) *intérêt des parts sociales* : 30 % du montant brut de l'intérêt ;

b) *intérêt des obligations et placements à terme* : 30 % de l'intérêt brut ;

c) *intérêt des avoirs en caisse d'épargne* : les dépôts d'épargne *nominatifs* dont l'intérêt brut n'excède pas 15 francs sont *exonérés de tout impôt*,

les livrets *nominatifs* dont l'intérêt brut dépasse 15 francs et les livrets d'épargne *au porteur* (quel que soit le montant de l'intérêt) sont passibles de l'impôt à raison de 25% du montant *brut* de l'intérêt.

Font toujours exception ici les intérêts des comptes débiteurs éventuels à l'Union, ainsi que ceux du compte de chèques postaux.

En prévision de l'imputation de l'impôt, il est indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres et dans tous les carnets, relevés, etc., ce qui se fera aisément au moyen du sceau approprié (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

2. *Etablissement des déclarations et livraison à Berne.*

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra également le formulaire nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations devront être adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les différents extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. On évitera les « brouillons » qui sont souvent des sources d'erreurs. *Il est recommandé de travailler avec méthode, sans excessive hâte ou précipitation.* En cas de difficulté, on peut consulter le « Précis de comptabilité ». Au besoin, l'Union donne également les renseignements utiles.

a) Différents extraits des comptes particuliers

Sur l'extrait des parts sociales, il est indiqué de désigner les sociétaires autant que possible dans l'ordre alphabétique, avec le numéro d'ordre du registre des membres.

Il est de toute importance de remplir très minutieusement la col. 5 « intérêts ».

Pour chaque sociétaire, on indiquera dans la colonne 5a l'intérêt net payé lors de l'assemblée générale de 1954. Le total doit jouer au centime avec le montant figurant à profits et pertes comme payé.

Dans la colonne 5b, pour chaque sociétaire également, indiquer l'intérêt dû, mais brut. Le 30 % est déduit en bloc à la récapitulation, sur la somme totale. Le total de cette colonne doit également correspondre au centime avec le montant porté à profits et pertes comme intérêt net dû au capital social pour l'année 1954, intérêt qui sera payé lors de l'assemblée générale de 1955.

Sur les extraits des obligations, comptes courants, caisse d'épargne, les comptes seront relevés dans l'ordre numérique des folios des grands livres. Chaque compte doit figurer à l'extrait sur la base du folio où se trouve le solde de l'année en cours. Ensuite des reports qui interviennent dans les grands livres, il n'est pas possible de maintenir chaque année le même ordre des comptes sur les extraits. Cette façon de procéder facilitera grandement le travail

de contrôle des comptes et le classement méthodique des dossiers de garantie ainsi que les bien-trouvés.

La mise en compte et le calcul des intérêts payés et courus se feront toujours de façon précise en comparant chaque compte avec l'extrait de l'année précédente. On notera également brièvement la date de l'échéance des intérêts ainsi que le taux en marge de la dernière colonne des intérêts sur les extraits « I créanciers » et « II débiteurs » (modèle précis de comptabilité page 89, col. 8). On indiquera également en marge, au moyen des abréviations convenues, la nature de la garantie.

b) Extrait de profits et pertes

Les recettes diverses et les dépenses (droits de timbre, impôts, administration, etc.) doivent être détaillées et classées strictement selon les rubriques figurant aux pages 2-3 de l'extrait IV. Les totaux de ces rubriques fournissent alors les données qui figureront sur le compte général de la page 1.

Au chapitre « Droits de timbre et contribution perçus », rubrique « impayés » de ce compte général, on portera le montant exact de tous les droits dus tels qu'ils résultent de la déclaration. On établira donc cette déclaration avant de terminer le compte de profits et pertes.

Le compte récapitulatif (page 4 de l'extrait) sera également établi complètement.

c) Compte et bilan

Les actifs et passifs seront portés exactement selon les rubriques du formulaire. Les immeubles que les Caisses peuvent posséder seront également désignés séparément. Remplir aussi toujours les rubriques « Nombre de comptes ». Après vérification et approbation, le bilan doit être signé par tous les membres des organes responsables.

d) Formulaire

« Appendice au compte annuel »

Ce formulaire sera dressé exactement et de façon complète, tout comme les extraits et joint au bilan dont il fera partie intégrante.

L'état des obligations et les conditions d'intérêt appliquées y figureront exactement, selon les rubriques prévues. L'état de liquidité doit être également dressé chaque année, comme le veut la loi sur les banques.

Relevés des comptes courants à l'Union

Les relevés des comptes courants à la Caisse centrale, tous arrêtés au 31 décembre, parviendront aux Caisses, comme d'ordinaire, vers le 12 janvier. MM. les caissiers éviteront d'en solliciter l'envoi avant cette date, l'organisation comptable de la Centrale ne permettant que difficilement une remise individuelle anticipée.

Dans les fédérations de Suisse alémanique

Si la rédaction de notre journal se plaît à rendre compte en détail des manifestations et de la vitalité des Fédérations romandes, elle se fait un égal plaisir de donner quelques échos de la vie des Fédérations sœurs de la Suisse alémanique. Toutes déploient une même intense activité dans leur secteur et dans les circonstances propres à leur milieu. Mais toutes exercent la même action utile en collaboration avec leur Union centrale pour l'information technique des organes dirigeants des Caisses locales et la formation de l'esprit du mutualisme de crédit comme aussi pour la défense des intérêts particuliers des Caisses fédérées sur le plan cantonal.

Leurs assemblées annuelles ordinaires furent toutes bien fréquentées, vivantes et animées d'un excellent esprit de collaboration et d'harmonie. Comme partout ailleurs, elles ont permis aux raiffeisenistes dispersés de se rencontrer au moins une fois l'an pour échanger leurs idées, pour prendre surtout conscience de leurs forces.

L'Union suisse était officiellement représentée à chacune de ces manifestations. Son délégué a eu l'occasion de renseigner les participants sur les problèmes d'actualité ou sur ceux qui s'imposent à l'attention des dirigeants. Nous signalons les faits saillants de ces rencontres.

THURGOVIE

L'assemblée de cette fédération, à laquelle prirent part 120 délégués représentant 44 Caisses, eut lieu le 10 avril 1954, à Pfyn, sous la présidence de M. R. Germann, instituteur à Mattwil.

Les chiffres tirés de l'intéressant rapport présidentiel confirment le développement constant des Caisses Raiffeisen thurgoviennes. Comparativement à l'exercice précédent, le nombre de sociétaires a progressé de 146 pour atteindre à fin 1953 le chiffre de 6262. La somme des bilans s'élève à quelque 126 millions, par rapport à 118,5 millions de francs l'an dernier. Les réserves, après majoration des bénéfices nets s'élevant à 411 000 fr., ont été portées à 5,8 millions.

M. le directeur Egger traite ensuite le problème toujours actuel de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, eu égard à l'abondance momentanée de fonds. Dans un deuxième exposé, le directeur de l'Office de revision de l'Union analysa quelques exemples tirés de l'activité journalière de nos Caisses. La discussion fort nourrie qui s'ensuivit marqua tout l'intérêt porté à cette belle manifestation raiffeiseniste.

(A suivre.)

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Credito agricolo e Casse rurali

Da tempo si parlava e si parla nel cantone Ticino della istituzione di una Cassa Ticinese di credito agricolo. Allo scopo di favorire, con la concessione di crediti, lo sviluppo agricolo del cantone e più precisamente lo sviluppo delle colture, il miglioramento delle stesse, la costituzione di poderi organici, le bonifiche, ecc. il lod. Consiglio di Stato con suo messaggio in data 5 novembre 1954 propone al Gran Consiglio la creazione della Cassa Ticinese di Credito Agricolo.

Il nostro parlamento sarà chiamato a pronunciarsi in merito nel corso della primavera prossima. Il Consiglio di Stato, fa seguire il messaggio, da un progetto dettagliato composto da circa una trentina di articoli.

Non è mia intenzione, allo stadio attuale degli studi, di entrare nei particolari ed allo scopo di non creare possibili malintesi mi preme subito osservare che quanto scrivo nel presente articolo non rispecchia che una mia idea personale e non impegna, per il momento, nè il Comitato della Federazione cantonale delle Casse rurali nè le Casse stesse nel loro assieme.

Cosa dice il messaggio: E' da rilevare, ad onor del vero, che il Consiglio di Stato si è ricordato nel suo messaggio della esistenza delle Casse rurali sistema Raiffeisen. Questo è già un buon segno specie se si considera, non dico l'opposizione, ma una certa qual apatia, diffidenza dimostrata negli anni scorsi dalle superiori Autorità nei confronti del nostro movimento. Il Consiglio di Stato scrive che la nostra collaborazione, sul piano finanziario, con la nuova Cassa cantonale, in quanto compatibile e con il nostro statuto e con le finalità della Cassa di Credito Agricolo, potrà essere utile e non sarà certo ostacolata.

Ma, tolta questa breve frase che riconosce l'importanza del nostro movimento sul piano di credito agricolo cantonale, più nessuna allusione si nota nel contesto del progetto. I singoli articoli indicano che il capitale di dotazione sarà di tre milioni di franchi, di cui 1 250 000 versati all'atto della fondazione della Cassa, che la stessa sarà esonerata dal pagamento di pubblici tributi, che le tasse di iscrizioni ipotecarie accese in garanzia di crediti saranno ridotte della metà, che il Consiglio di Amministrazione sarà composto di 7 membri inclusi due di diritto e cioè il capo del Dipartimento dell'Agricoltura ed il presidente del Consiglio di amministrazione della Banca dello Stato, che la direzione sarà affidata al Direttore della Banca dello Stato, che l'esecuzione delle decisioni del Consiglio di amministra-

zione, la contabilità, il servizio di cassa, la rappresentanza, sono assunti dalla Banca dello Stato nella propria sede o dalle sue succursali ed agenzie.

Come si vede dalle scheletriche note di cui sopra appare evidente il monopolio che si è voluto dare alla Banca dello Stato. Può darsi che ciò sia giusto ed utile. Ma siccome le Casse rurali si trovano in comuni prevalentemente rurali ed hanno una clientela pure rurale, è pure giusto che le stesse debbano essere concretamente riconosciute dando loro la possibilità di lavorare su un piano di parità con la costituenda Cassa ticinese di Credito Agricolo. E questo è maggiormente giusto giacchè le finalità che si propongono e la costituenda nuova Cassa e le Casse Rurali sono perfettamente identiche.

E' pertanto opportuno che un problema di tale risonanza e che potrà avere delle ripercussioni anche sul nostro movimento debba già sin d'ora da noi essere affrontato onde poter prendere posizione nei prossimi mesi. Per tale ragione ho ritenuto opportuno portare la discussione sul Messaggero certo che i dirigenti delle singole Casse studieranno il problema ed esprimeranno in seguito le loro idee sulla pagina riservata ai raiffeisenisti di lingua italiana.

Cosa dovrebbero dire il messaggio ed il progetto:

Le Casse rurali, da anni, svolgono la loro benefica azione nel ceto agricolo. Esse vengono il aiuto, col credito immediato, ai contadini che ne hanno bisogno e che intendono sviluppare la loro azienda agricola. E' giusto che esse abbiano ad essere riconosciute ed a fruire degli identici vantaggi concessi alla costituenda Cassa Ticinese di Credito Agricolo.

Il sistema raiffeisen ha iniziato la sua attività nel cantone Ticino nel 1923 con la fondazione della Cassa di Sonvico. Si è gradatamente sviluppato ed attualmente conta ben 33 Casse con un numero di soci oltre 1500. Esse potranno senz'altro cooperare con la Cassa Ticinese di Credito Agricolo ma occorre che lo Stato ponga le debite premesse per una proficua, reciproca e leale collaborazione.

A mio modo di vedere un primo riconoscimento dovrebbe esserci dato dalla possibilità per un nostro rappresentante di essere incluso tra i membri del Consiglio di amministrazione. Questo fatto servirebbe da collegamento tra la Cassa cantonale di Credito Agricolo e la Federazione Ticinese delle Casse rurali. Vari problemi potrebbero essere risolti in comune e chi beneficerebbe sarebbe, a non far dubbio, il ceto agricolo ticinese.

In tanti casi sarà senz'altro più agevole far trattare un affare dalla Cassa rurale che si trova sul posto od in un comune vicino anzichè farlo trattare dalla agenzia della Banca dello Stato distante magari chilometri e chilometri. Così agendo si faciliterebbe il compito della stessa Banca dello Stato, si eviterebbero delle spese di trasferta, soprattutto nelle vallate e sui monti, si manderebbero avanti le pratiche con maggiore sollecitudine.

Perchè se nei centri è relativamente facile soddisfare i bisogni di credito della popolazione, la cosa è alquanto difficile nelle campagne e soprattutto nelle vallate e sui monti, laddove cioè il contatto tra gente di condizioni semplici e le Banche opera raramente. Lo ostacolano e le distanze e una certa riluttanza da parte della gente stessa ad allacciare rapporti con gente della città. Il sistema raiffeisen invece supplisce a questa lacuna, vince la diffidenza, soddisfa i bisogni di credito di tali popolazioni.

Secondariamente le singole Casse dovrebbero poter fruire dei medesimi diritti accordati dal progetto di legge alla Cassa cantonale di Credito Agricolo. In modo particolare si dovrebbe prevedere che i crediti concessi dalle Casse Rurali alle persone rientranti in quella categoria che potranno beneficiare di crediti agricoli, possano ottenere le iscrizioni presso il competente Ufficio dei Registri pagando la metà delle tasse. Questo per mettere su un piano di eguaglianza le Casse Rurali con la costituenda Cassa cantonale.

Per dare a noi le possibilità che più sopra ho esposto si dovrà logicamente aggiungere qualcosa al progetto di legge: tali aggiunte sarebbero il più bel riconoscimento che il Gran Consiglio potrebbe regalare alle Casse Rurali Ticinesi.

Mi lusingo, egregi e cari raiffeisenisti, di aver contribuito, con questo mio scritto alla formazione di quella che potrà essere la posizione delle Casse Rurali nei confronti del problema discusso certo che, anche da parte Vostra, si collaborerà nell'intento di giovare al nostro movimento.

Avv. Emilio Induni.

La situazione economica

L'indice nazionale del costo della vita, che rispecchia l'evoluzione dei prezzi al minuto dei principali articoli di consumo e delle principali prestazioni di servizi, trovasi, alla fine di ottobre 1954, al livello di 172,5 punti rispetto all'agosto 1939. In confronto al mese precedente si osserva un'ascesa di 0,2 %, cagionata dall'ulteriore rialzo dei prezzi dei generi alimentari, della carne, delle uova, del cacao e della cioccolata. Nei combustibili non si notano oscillazioni degne di rilievo.

L'indice del commercio all'ingrosso, che comprende le principali derrate alimentari non lavorate, nonché le materie gregge ed ausiliarie, segna a fine ottobre 214,5 punti rispetto all'agosto 1939. In confronto al mese precedente, l'indice totale registra una flessione di 0,2 %. Tale contrazione fu determinata in particolare dal forte ribasso sui prezzi della lana, del cotone e della seta, nonché sul caffè. Rialzi si produssero invece sul bestiame da macello (suini) e sulle uove importate, sul ferro e su altri metalli.

L'inchiesta statistica sull'attività edilizia in 462 comuni con una popolazione superiore ai 2 000 abitanti indica che, nel primo semestre 1954, furono portati a termine 13 104 appartamenti, ossia 36,8 % in più dell'anno scorso alla stessa epoca. Gli appartamenti autorizzati per la costruzione raggiungono la cifra di 20 249 (20 % più che nel primo semestre 1953).

Nel suo complesso la situazione del mercato del lavoro è rimasta stabile. A fine agosto le persone completamente disoccupate erano 1787. Leggermente aumentato è il numero degli operai orologiai disoccupati. Alla fine di agosto ammontavano a 397, contro 179 alla fine di luglio e 456 alla fine di giugno 1954.

Nel mese di agosto, le cifre d'affari del commercio al minuto hanno superato, per il totale delle aziende rilevate e secondo il valore, del 5,6 % il livello dell'anno scorso.

Le cifre dei nostri scambi commerciali con l'estero denotano, nel mese di agosto, un forte rilassamento tanto alle importazioni quanto alle esportazioni. Le prime si sono infatti contratte da 469,7 a 426,3 milioni, le seconde da 459,5 a 371,9 milioni di franchi.

Sempre forte appare tuttavia l'incremento dei nostri scambi rispetto all'agosto 1953 (maggiore importazione di 61 milioni, maggiore esportazione di 4,3 milioni di franchi).

Anche nel cantone Ticino la situazione del mercato del lavoro permane oltre modo soddisfacente: a fine agosto i disoccupati erano 143, contro 149 alla stessa data dell'anno scorso.

Dai bilanci trimestrali pubblicati a fine settembre da 52 banche si constata che l'afflusso dei capitali ha mantenuto un ritmo costante anche durante la prima parte del secondo semestre. I prestiti obbligazionari accusano una riduzione di circa 40 milioni di franchi, per contro la cassa risparmio ed i depositi a vista registrano un aumentato progresso. Mediante l'emissione di obbligazioni di cassa gli istituti bancari si sono assicurati ben 60 milioni di franchi. Le banche cantonali hanno inoltre beneficiato di importanti capitali messi a loro disposizione dal fondo per l'AVS.

I conti debitori che nel corso del terzo trimestre accusano un progresso di ben 157 milioni di franchi (contro 132 nel secondo trimestre) stanno a dimostrare un favorevole andamento dell'attività di credito. Accanto ad un aumento di 135 milioni di franchi del portafoglio ipotecario si constata l'avvenuta concessione di importanti mutui ad enti di diritto pubblico.

Il mercato monetario dal canto suo non registra cambiamenti degni di particolare rilievo. Il movimento d'affari alle borse è sempre limitato; la mancanza di interesse da parte degli acquirenti favorisce una tendenza al ribasso. Il reddito medio dei titoli di stato si aggirava — agli inizi di novembre — sul 2,51 % (calcolata in rapporto alla denunciabilità dei titoli) risp. sul 2,71 % (calcolata in rapporto alla scadenza).

Agli inizi di novembre la centrale per l'emissione di obbligazioni fondiarie degli istituti ipotecari svizzeri ha emesso un nuovo prestito obbligazionario di 12 milioni di franchi al tasso del 2 3/4 %; due enti stranieri hanno offerto — recentemente — in pubblica sottoscrizione prestiti per complessivi 110 milioni di franchi.

Le Casse rurali del Trentino

La Federazione dei consorzi cooperativi del Trentino ha pubblicato un interessante rapporto sulla situazione delle Casse rurali in quella regione, facendo capo alle risultanze dei bilanci 1953.

In una breve esposizione introduttiva, il direttore sig. Erminio Filippi, mette in chiara luce il passato storico del movimento rurale trentino, suddividendolo in quattro periodi ben distinti.

Il primo segna la fase delle origini e dell'entusiasmante sviluppo del primo ante-guerra e si chiude con il ciclone della prima guerra mondiale. Le Casse trentine, che avevano raggiunto nel 1914 il numero di 179, con circa 24 mila soci, riceverono il primo durissimo colpo; una cinquantina furono stroncate, molte altre gravemente danneggiate; tutte uscirono con riserve e depositi in buona parte distrutti.

Il secondo è il periodo della ricostruzione del primo dopoguerra e della crisi economica. Le Casse si ripresero con insperata celerità, favorite dalla fiducia della massa dei soci ed in breve riuscirono a raggiungere le quote del 1914 ed a superarle. La crisi, aggravata da elementi ostili alle Casse, ebbe delle conseguenze finora irreparabili, travolgendo società, tra le quali la banca che fungeva da cassa centrale, appesantendo situazioni e creando un senso di sfiducia e di diffidenza nella compagine sociale. Sotto molti aspetti la situazione, in generale, poteva dirsi peggiore di quella del 1919. Il paese attraversava una congiun-

tura economica delle più gravi. Le Casse rurali dovettero lamentare la perdita di qualche diecina di enti, in parte liquidati od assorbiti, con una contrazione dei depositi di oltre il 30 %. Verso il 1935 si iniziò la terza fase, che il redattore definisce di assestamento. La seconda guerra mondiale venne però a stroncare sull'inizio questo duro e paziente lavoro di riassetto. L'inflazione, poi, distrusse e polverizzò riserve e depositi, costringendo le Casse ad incominciare un'altra volta da capo.

Con questo dopoguerra si apre il quarto periodo, un periodo di ricostruzione in un clima di rinata fiducia nella funzione delle Casse. A dispetto di tutte le difficoltà e degli inevitabili elementi contrari, il rurale trentino rimane sempre affezionato alla Cassa rurale, che lo liberò dall'usura di ieri e lo difende da quella di oggi.

Attualmente 140 Casse federate operano attraverso i loro 145 sportelli e rappresentano un'organizzazione abbastanza diffusa.

L'effettivo dei soci ha subito le inevitabili conseguenze delle crisi economiche, della sfiducia e del panico. La nuova generazione non sentiva alcun interesse e non era disposta ad assicurare il proprio concorso ad una società che prescriveva l'obbligo della responsabilità solidale illimitata.

Nel 1951 si inizia la ripresa. I soci passarono da 20 319 a 20 478 per raggiungere nel 1953 i 21 131. Le cifre sono evidentemente modeste, ma se si tien conto di tutte le circostanze si deve ammettere che sono per lo meno significative d'una ripresa non solo economica e funzionale, ma anche sociale.

I dirigenti dovranno dedicare la massima attenzione al problema dell'educazione dei giovani, onde guadagnarli agli ideali cooperativi e indurli in seguito ad aderire alle Casse rurali.

Significativo, sotto il profilo della ricostruzione compiuta in questo dopoguerra, è lo sviluppo dei depositi a risparmio registrato dalle Casse rurali negli ultimi dieci anni. La consistenza del risparmio, si è di anno in anno accresciuta in proporzione del maggiore o minore reddito registrato nei vari settori della locale economia agricola. A fine dicembre 1953 i depositi presso le Casse rurali trentine superavano i 7,6 miliardi di lire, contro 6,6 a fine anno precedente.

Vero è — continua il rapporto — che non tutto il risparmio delle zone agricole è affluito alle Casse rurali. Buona parte di esso è andato agli altri istituti di credito e alle casse postali, mentre una massa non valutabile, ma senz'altro cospicua non è passata per gli sportelli bancari, perchè direttamente investita in costruzioni, in miglioramenti di fondi, di impianti e così via.

Tenuto conto di tutto questo si può però affermare che il contadino trentino ritiene sempre valida la virtù del risparmio, la cui funzione ha sempre una importanza fondamentale in un'economia povera di mezzi.

Le Casse rurali trentine, data la loro distribuzione territoriale, sono facilmente accessibili per il pubblico più umile delle campagne al quale possono offrire i loro servizi, incoraggiandolo, nello stesso tempo, al piccolo risparmio ed educandolo all'economia.

I depositi si ripartiscono su 79492 libretti, con una media quindi di press'a poco 96 mila lire per libretto.

Rallegrante è cionondimeno il fatto che nelle rispettive zone di attività le Casse rurali trentine hanno emesso un libretto, in media, per ogni 3-4 abitanti.

Il capitale sociale, a differenza di quanto lo è presso il movimento raiffeisenista elve-

tico, riveste un'importanza molto relativa, vorremmo dire addirittura secondaria. Infatti l'importo delle quote sociali è rimasto limitato a cento lire.

Il totale complessivo del capitale sociale e delle riserve, quest'ultime praticamente polverizzate dall'inflazione, che nel 1945 era di ca. 14 milioni è salito a fine 1953 a 352 milioni di lire. Il rapporto fra capitale e riserve da una parte e depositi dall'altra ha raggiunto così la quota del 4,59 %.

Anche nel settore « prestiti » le Casse rurali trentine esplicano attualmente una più intensa attività. Il dopoguerra ha portato fervore nella ricostruzione e nell'attuazione di mille iniziative in ogni campo, così che circa il 50 % dei capitali a disposizione (4,2 miliardi) ha potuto trovare impiego. Il tasso medio varia dal 5,5 all'8 %.

nelle svalutazioni, rispettivamente nelle rivalutazioni dell'oro verificatesi verso il 1930.

Nel 1951 siffatti fattori risultavano già meno favorevoli che nel 1938. Alla medesima epoca in Inghilterra le riserve oro non coprivano già più che il 18 % delle importazioni; in Francia esse si aggiravano sul 12 %, in Italia sul 15 %, negli Stati Uniti sul 191 % ed in Svizzera sull'80 %.

Durante il periodo 1951-52 venne registrato un miglioramento di qualche punto, rivestente carattere piuttosto generale.

Alcuni paesi hanno presentato persino dei rapporti ancora migliori di quelli del 1928. Però in questi ultimi anni un importante sistema di pagamento internazionale venne a completare le riserve monetarie. Occorre infatti tenere presente anche lo sviluppo verificatosi nei paesi membri dell'Unione Europea dei pagamenti. Nel 1928 le riserve d'oro degli Stati Uniti rappresentavano il 25 % delle importazioni, nel 1928 il 78 %, mentre sono poi di nuovo ricadute al 18 % nel 1951, riacquistando indi la quota 20 % nel 1952. Un rafforzamento delle monete dei differenti paesi ha avuto luogo invero dopo il 1951 sotto forma di aumento delle riserve, rispettivamente con sensibile miglioramento del rapporto tra riserve monetarie ed importazioni. E' fuori d'ogni dubbio che un confacevole livello nelle riserve monetarie costituisce una condizione fondamentale nel traffico internazionale dei pagamenti.

Nel suo rapporto annuale presentato all'assemblea degli azionisti, il dig. Dr. Keller, presidente della Direzione generale della Banca nazionale, ha fatto rilevare che l'insuccesso conosciuto durante il periodo 1918-1939 — per quanto concerne il riassetto dell'ordine monetario internazionale, vale a dire di un sistema monetario basato sull'oro suscettibile di funzionare — è dovuto appunto al fatto che le condizioni fondamentali della tecnica monetaria (e precisamente delle riserve) non erano state rispettate.

Riserve monetarie e commercio estero

(Da: Il giornale degli impiegati svizzeri di banca)

Le riserve monetarie hanno un ruolo importante nel quadro degli sforzi intesi a ristabilire la convertibilità delle monete. All'origine le riserve monetarie avevano lo scopo principale di servire quale copertura legale alla carta monetaria in circolazione, ciò che è ancora il caso per la Svizzera. Ma dopo la scomparsa della classica moneta-oro, le riserve vanno assumendo di più in più la funzione di mezzo di pagamento internazionale. Per il fatto che le stesse sono composte d'oro o sono trasformabili in divise-oro presso gli istituti di emissione, le riserve offrono una garanzia nel caso che la bilancia dei pagamenti di un paese diventi momentaneamente deficitaria. In questi ultimi tempi le riserve monetarie vengono di sovente comparate in rapporto al commercio estero ed in modo particolare alle importazioni. Si cercava infatti di tro-

vare una formula che permettesse di stabilire il livello minimo delle riserve monetarie necessarie per assicurare un regolare servizio internazionale dei pagamenti.

Recentemente l'amministrazione del fondo internazionale ha effettuato speciali indagini per accertare il rapporto esistente tra le riserve monetarie e le importazioni, prima e dopo la seconda guerra mondiale; i risultati sono abbastanza interessanti.

Il fattore riserve oro in rapporto alle importazioni si è migliorato sensibilmente dal 1928 al 1938 presso quasi tutti i paesi entranti in linea di conto per lo studio in parola. Negli Stati Uniti le riserve oro sono passate dall'85 al 592 % delle importazioni, nel Canada dal 7 al 24 %, nell'Inghilterra dal 13 al 63 %, in Francia dal 60 al 208 %, in Italia dal 23 al 33 %, in Svizzera dal 20 al 192 %.

Una delle ragioni principali che ha influito per un simile sviluppo va ricercata

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 ET 25 71 92

IMPRIMERIE
FAWER & FAVRE
S. A.

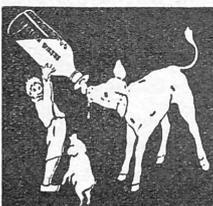
LAUSANNE
MAUPAS 7



Roues de brouettes

en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer

BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B



Depuis 1882 toujours en fête du progrès !

LACTINA SUISSE

avec vitamines A B2 D3

este le succédané du lait LE PLUS ÉCONOMIQUE pour veaux et porcelets

Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

APHRODISE

Pour la saillie et faire retenir les vaches et petite animaux domestiques

Le flacon Fr. 5.—

ENTEROSE poudre - **GOSTERINE** gouttes

Contre la diarrhée des veaux

Fr. 4.—

BREUVAGE

Pour nettoyer les vaches après vêlage. Le paquet Fr. 1.75, par 3 paquets Fr. 1.50

PHARMACIE ÉCONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE

R. SUARD • 7, rue des Deux-Ponts • Tél. (022) 25 00 65 • GENÈVE